



Subvention du CE pour les voyages

Par **volfeed**, le **04/02/2009** à **13:26**

Bonjour,

Je prépare un voyage en Asie et j'ai trouvé sur internet une offre pour des billets à 786 €.

Mon CE propose une subvention de 150 € / an / salarié. Or, pour bénéficier de cette subvention, je suis OBLIGE de passer pas une agence de voyage choisie par le CE.

Cette agence prend 25 € de frais de dossier et les billets qu'elle m'a trouvé sont largement plus cher que ceux que j'avais trouvé (+900 €).

Mon CE m'a confirmé que je ne pouvais prétendre à la subvention puisque je ne passe pas par l'agence.

Mon CE est il autorisé à faire cela ?

Merci bien.